

Règlement particulier du jeu de grattage de La Française des jeux accessible par internet dénommé « MONOPOLY »

Article 1 Cadre juridique

Le présent règlement particulier est pris en complément du règlement général des jeux de La Française des jeux accessibles par internet et par téléphone mobile, dont les dispositions s'appliquent au présent jeu.

Les prises de jeu sur internet pour le jeu « MONOPOLY » seront, en principe, possibles à compter du 2 mars 2020. Si la date du 2 mars 2020 ne pouvait être respectée pour des raisons techniques, les joueurs en seraient informés par un message sur le site Internet www.fdj.fr.

Article 2 Emissions d'unités de jeu et prix

Le jeu est fractionné en plusieurs émissions d'unité de jeu, chaque émission est répartie en blocs de 6 000 000 unités de jeux. Le prix de vente de l'unité de jeu est fixé à 5 euros.

Article 3 Lots

Pour chaque bloc d'unités de jeu, le tableau de lots est le suivant :

Nombre de lots	Montant du lot	Total
2 lots de	250 000 €	500 000 €
4 lots de	50 000 €	200 000 €
6 lots de	5 000 €	30 000 €
50 lots de	500 €	25 000 €
5 000 lots de	100 €	500 000 €
100 000 lots de	50 €	5 000 000 €
187 250 lots de	20 €	3 745 000 €
800 000 lots de	10 €	8 000 000 €
600 000 lots de	5 €	3 000 000 €
1 692 312 lots formant un total de		21 000 000 €

Le montant du lot indiqué dans le tableau ci-dessus correspond au lot global de l'unité de jeu et peut correspondre dans certains cas à un cumul de gains liés à plusieurs zones de jeux gagnantes sur une même unité de jeu.

Article 4 Description des jeux

4.1 Le joueur valide sa mise de 5 euros en cliquant sur le bouton « JOUEZ 5 € ». La mise est débitée sur les disponibilités de son compte FDJ®. Si, pour une raison quelconque, le joueur ne peut pas voir tout ou partie du déroulement de son unité de jeu à quelque moment que ce soit après que sa mise a été débitée, il pourra en vérifier le caractère gagnant ou perdant en consultant la dernière unité de jeu enregistrée dans son historique de jeu.

4.2 Chaque unité de jeu comporte deux jeux dénommés « Jeu 1 » et « Jeu 2 ». A tout moment de l'unité de jeu, le joueur peut cliquer sur le bouton « AUTO » afin de révéler automatiquement les zones de jeu occultées.

4.3 « Jeu 1 »

- 4.3.1 Le « Jeu 1 » est composé de deux zones de jeu réparties comme suit :
- Une première zone de jeu dénommée « Vos lancers » représentée par 15 dés ;
 - Une seconde zone de jeu représentée par un plateau de jeu divisé en 9 zones de propriétés, chacune associée à une couleur et à une somme en euros inscrite en chiffres. Chaque zone de propriétés comprend de 2 à 4 propriétés. Il y a 26 propriétés au total sur le plateau de jeu.
- 4.3.2 Les éléments inscrits sous la première zone de jeu « Vos lancers » sont le nom d'une propriété accompagné de sa couleur associée ou d'un symbole « Locomotive » pour les propriétés correspondant à une gare. Il y a en tout 15 noms de propriété à découvrir.
- 4.3.3 Le joueur clique sur la première zone de jeu « Vos lancers » et découvre ses propriétés.
- 4.3.4 Si, grâce à ses propriétés découvertes sous la première zone de jeu « Vos lancers », le joueur découvre toutes les propriétés d'une même zone de propriétés sur le plateau de jeu, il remporte la somme en euros associée à cette zone.
- 4.3.5 Le « Jeu 1 » est perdant dans tous les autres cas.

4.4 « Jeu 2 »

- 4.4.1 Le « Jeu 2 » est composé d'une zone de jeu comprenant deux cases « Chance » et deux cases « Caisse de communauté », représentées sur le plateau de jeu.
- 4.4.2 Les éléments inscrits sous chacune des cases « Chance » et « Caisse de communauté » sont un symbole. A chaque symbole est associée une somme en euros inscrite en chiffres, parmi les montants suivants : 5€, 10€, 20€, 50€, 100€, 500€, à l'exclusion de tout autre montant.
- 4.4.3 Le joueur clique sur les deux cases « Chance » et les deux cases « Caisse de communauté » et découvre un symbole et la somme en euros associée selon les modalités mentionnées à l'article 4.4.2.
- 4.4.4 Si le joueur découvre un symbole « Mr. Monopoly », tel que représenté dans les règles sur l'unité de jeu, il remporte la somme associée. Si le joueur découvre sous plusieurs cases « Chance » et/ou « Caisse de communauté » un symbole « Mr. Monopoly », il remporte le cumul des sommes associées à chaque symbole « Mr. Monopoly ».
- 4.4.5 Le « Jeu 2 » est perdant dans tous les autres cas.
- 4.5** A l'issue de ces opérations, si le joueur obtient plusieurs gains, les gains correspondants s'additionnent pour former un lot unique indivisible.
- 4.6** L'unité de jeu est perdante dans tous les autres cas.

Fait le 17 décembre 2019,

Par délégation de la Présidente-directrice générale de La Française des jeux

C. LANTIERI